



Déclaration préalable à la CAPD du 5 MARS 2015

Madame la Directrice Académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD.

Nous commencerons par la circulaire du mouvement qui est l'une des préoccupations majeures de nos collègues. Nous vous remercions d'avoir entendu nos arguments pour le nombre de zones et le caractère non obligatoire de faire des vœux zones, tant cela était injuste.

Par contre, nous regrettons toujours et encore que notre académie et donc notre département soient aussi figés sur la seconde phase de vœux. En Bretagne il semblerait qu'aucune évolution ne soit possible. Et pourtant, tout le monde gagnerait à ce qu'il y ait une seconde phase de vœux, a fortiori cette année, avec le timing imposé par les élections. De plus, à notre sens, c'est indispensable que la seconde phase du mouvement soit lisible, cela permettrait à nos collègues de mieux accepter leurs nominations, parfois difficiles.

Alors oui, nous renouvelons notre demande dans l'intérêt de tous, d'autres académies sont revenues en arrière, c'est donc possible de le faire. Comment peut-on refuser d'améliorer un système qui a pourtant clairement montré ses limites ?

Nous rappelons notre attachement à la transparence dans les nominations et donc notre opposition au fait que les postes de direction de 14 classes et plus soient soumis à entretien.

Nous voudrions aussi aborder la formation CAPSH, une fois encore celle-ci n'est pas possible dans notre académie. Et pourtant, il y aurait des volontaires et les besoins dans notre département sont bien réels.

En ce qui concerne les congés de formation professionnelle, le SE-UNSA demande que l'état assume son rôle et qu'il alloue les moyens nécessaires.

Les maigres 29 mois dont dispose notre département ne permettront pas à grand monde de pouvoir bénéficier d'un congé de formation.

Pour finir, nous aborderons la liste d'aptitude de direction : nous avons constaté, avec satisfaction, qu'il n'y avait plus de distinction entre très favorable et favorable. Par ailleurs, nous redemandons que tous les collègues l'ayant demandé soient inscrits sur la liste d'aptitude car tous les ans des collègues sont nommés sur des directions sans l'avoir souhaité. Il arrive même que des collègues fassent fonction de directeur après que leur inscription ait été refusée !

Nous vous remercions de votre attention

Les représentants du SE-UNSA 22 en CAPD : Robin Maillot et Nadine Guédé